

*États financiers de*

**LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE  
MONTRÉAL POUR ENFANTS**

*31 mars 2011*

# **LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS**

## **Table des matières**

---

Rapport de l'auditeur indépendant.....	<b>1-2</b>
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds .....	<b>3</b>
Bilan.....	<b>4</b>
Notes complémentaires.....	<b>5-14</b>

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Sansan Béleu / Deloitte & Touche p.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Le 26 septembre 2011

---

<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis n° 20238

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Fonds d'exploitation	Fonds spécial	Fonds de dotation	Total	
				2011	2010
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>					
Dons	7 123 783	8 842 651	180 503	16 146 937	16 085 990
Téléthon pour la recherche	-	785 000	-	785 000	1 082 396
Opération Enfant Soleil	-	2 311 036	-	2 311 036	2 379 205
	7 123 783	11 938 687	180 503	19 242 973	19 547 591
Revenus de placement - montant net (note 3)	4 046 898	266 898	-	4 313 796	7 301 413
	11 170 681	12 205 585	180 503	23 556 769	26 849 004
<b>Charges</b>					
Salaires et charges sociales	1 637 675	272 500	-	1 910 175	1 831 702
Frais de campagne	733 396	205 459	-	938 855	864 805
Publicité et reconnaissance des donateurs	61 515	107 663	-	169 178	302 539
Frais généraux et administratifs	326 473	145 066	-	471 539	397 054
Honoraires et consultation	127 080	-	-	127 080	77 856
Loyer	183 305	76 624	-	259 929	245 317
Amortissement des immobilisations	15 125	9 799	-	24 924	44 618
	3 084 569	817 111	-	3 901 680	3 763 891
Excédent des produits sur les charges avant contributions	8 086 112	11 388 474	180 503	19 655 089	23 085 113
Contributions à l'Hôpital de Montréal pour enfants					
Services et matériel hospitaliers	1 649 479	785 000	-	2 434 479	3 470 562
Services et matériel de recherche	3 282 887	1 005 834	-	4 288 721	3 913 868
Autres dons affectés	982 100	1 236 629	-	2 218 729	2 365 159
Rénovations, loyer et autres priorités	221 017	3 384 547	-	3 605 564	8 488 720
	6 135 483	6 412 010	-	12 547 493	18 238 309
Excédent des produits sur les charges	1 950 629	4 976 464	180 503	7 107 596	4 846 804
<b>Soldes de fonds au début</b>					
Solde initialement comptabilisé	(14 600 555)	35 523 252	45 950 573	66 873 270	62 026 466
Reclassement (note 4)	1 605 677	(252 064)	(1 353 613)	-	-
Solde reclassé	(12 994 878)	35 271 188	44 596 960	66 873 270	62 026 466
Virements interfonds (note 4)	4 587 128	(92 297)	(4 494 831)	-	-
<b>Soldes de fonds à la fin</b>	<b>(6 457 121)</b>	<b>40 155 355</b>	<b>40 282 632</b>	<b>73 980 866</b>	<b>66 873 270</b>

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Bilan

au 31 mars 2011

	Fonds d'exploitation	Fonds spécial	Fonds de dotation	Total	
				2011	2010
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>					
Encaisse	1 219 502	11 808 116	-	13 027 618	10 892 548
Encaisse affectée (note 5)	-	11 523 723	-	11 523 723	9 667 237
Débiteurs	192 358	-	-	192 358	211 307
Sommes à recevoir d'autres fonds	-	11 520 826*	-	-	-
Placements (note 7)	-	5 642 719	45 705 528	51 348 247	48 855 813
Immobilisations (note 8)	10 746	70 225	-	80 971	92 381
Frais payés d'avance	41 496	-	-	41 496	39 471
	<b>1 464 102</b>	<b>40 565 609</b>	<b>45 705 528</b>	<b>76 214 413</b>	<b>69 758 757</b>

## Passif

Créditeurs et charges à payer	672 125	116 459	-	788 584	490 665
Contributions à payer - Hôpital de Montréal pour enfants	1 151 168	293 795	-	1 444 963	2 394 822
Sommes dues à d'autres fonds	6 097 930*	-	5 422 896*	-	-
	<b>7 921 223</b>	<b>410 254</b>	<b>5 422 896</b>	<b>2 233 547</b>	<b>2 885 487</b>

Engagements et garanties (note 10)

## Soldes de fonds

Investis en immobilisations	10 746	70 225	-	80 971	92 381
Affectations d'origine externe (note 9)	-	40 085 130	22 360 885	62 446 015	57 234 971
Affectations d'origine interne	-	-	17 921 747	17 921 747	24 158 830
Non grevés d'affectations déficitaires	(6 467 867)	-	-	(6 467 867)	(14 612 912)
	<b>(6 457 121)</b>	<b>40 155 355</b>	<b>40 282 632</b>	<b>73 980 866</b>	<b>66 873 270</b>
	<b>1 464 102</b>	<b>40 565 609</b>	<b>45 705 528</b>	<b>76 214 413</b>	<b>69 758 757</b>

\* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne Total étant donné qu'ils s'éliminent.

## Au nom du conseil d'administration

....., administrateur

....., administrateur

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

### 1. Statuts et nature des activités

L'objectif de La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants (la « Fondation ») est d'amasser des fonds aux fins de recherche, d'enseignement et de soutien aux activités cliniques de l'Hôpital de Montréal pour enfants du Centre universitaire de santé McGill (l'« Hôpital de Montréal pour enfants »). La Fondation est un organisme sans but lucratif incorporé en 1973 selon les lois du Québec et est une œuvre de bienfaisance enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance, la Fondation doit répondre à des exigences concernant ses charges annuelles (les « dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent à un montant minimum calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de la Fondation. Au 31 mars 2011, la Fondation se conforme aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

### 2. Principales conventions comptables

La Fondation a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA*, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La Fondation continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA* concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### *Comptabilité par fonds*

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

#### *i) Fonds d'exploitation*

Les activités générales de financement et les activités administratives sont présentées au Fonds d'exploitation.

#### *ii) Fonds spécial*

Le Fonds spécial représente les ressources grevées d'une affectation d'origine externe (voir note 9).

#### *iii) Fonds de dotation*

Le Fonds de dotation représente, d'une part, l'accumulation des dons qui, selon les spécifications des donateurs, doivent être conservés à perpétuité et, d'autre part, les virements interfonds du Fonds d'exploitation, autorisés par le conseil d'administration, qui font l'objet d'affectations internes et qui ne peuvent être utilisés sans le consentement préalable du conseil d'administration.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

### 2. Principales conventions comptables (suite)

#### *Constatation des produits*

##### *i) Dons affectés*

Les dons affectés aux activités générales sont constatés à titre de produits du Fonds d'exploitation au cours de l'exercice durant lequel ils sont reçus. Les autres dons affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les dons reçus à titre de dotations sont constatés à titre de produits dans le Fonds de dotation.

##### *ii) Dons non affectés*

Les dons non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

##### *iii) Revenus de placement*

Les revenus de placement sont constatés au moment où ils sont gagnés. Ils sont comptabilisés aux revenus de placement des différents fonds, à l'exception des revenus de placement du Fonds de dotation, qui sont comptabilisés dans le Fonds d'exploitation, à moins de stipulations particulières de la part des donateurs.

##### *iv) Dons de services*

Dans le cadre de ses activités, la Fondation a recours aux services de bénévoles. En raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, ces dons de services ne sont pas constatés aux présents états financiers.

##### *v) Dons en nature*

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur.

#### *Partage des charges*

Les charges du Fonds « Les meilleurs soins pour les enfants » incluses dans le Fonds spécial sont composées de charges directement attribuables, d'un transfert d'une partie des charges de loyer du Fonds d'exploitation, qui sont liées à l'espace supplémentaire requis pour les activités du Fonds « Les meilleurs soins pour les enfants », et d'une partie des salaires et charges sociales.

#### *Contributions à l'Hôpital de Montréal pour enfants*

Les contributions à l'Hôpital de Montréal pour enfants sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont payées ou deviennent payables.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### *Instruments financiers*

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Fondation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

#### Classement

Encaisse et encaisse affectée	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Placements	Détenus à des fins de transaction
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Contribution à payer - Hôpital de Montréal pour enfants	Autres passifs

#### Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur date d'échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur sont présentées dans les résultats.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

#### Méthode du taux d'intérêt effectif

La Fondation utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction, ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relatifs aux instruments financiers.

### *Sommes à recevoir (dues à) d'autres fonds*

Ces sommes ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités de remboursement.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel de bureau	20 %
Matériel informatique	33 %
Autre équipement	10 %

### *Conversion des devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice. Les gains et les pertes de change sont passés en charges.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### *Modification comptable future - nouveau référentiel comptable*

L'ICCA a approuvé un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, la Fondation n'a pas encore déterminé lequel des deux référentiels comptables elle utilisera.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

### 3. Revenus de placement - montant net

Les revenus de placement, déduction faite des honoraires de gestion et des frais de garde, se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Intérêts et dividendes	<b>1 558 815</b>	1 577 205
Pertes nettes à l'aliénation de placement	<b>(141 528)</b>	(400 774)
Variation de la plus-value non réalisée des placements*	<b>3 067 018</b>	6 298 112
	<b>4 484 305</b>	7 474 543
<u>Honoraires de gestion et frais de garde</u>	<b>(170 509)</b>	(173 130)
	<b>4 313 796</b>	7 301 413

Ces revenus nets de placement se répartissent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Fonds d'exploitation**	<b>4 046 898</b>	6 842 066
Fonds spécial	<b>266 898</b>	459 347
	<b>4 313 796</b>	7 301 413

\* La variation de la plus-value non réalisée des placements se calcule comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>Variation</u>
	\$	\$	\$
Juste valeur	<b>51 348 247</b>	48 855 813	
Coût	<b>50 942 058</b>	51 516 642	
	<b>406 189</b>	(2 660 829)	3 067 018

\*\* Les revenus nets de placement du Fonds d'exploitation comprennent principalement les revenus tirés des ressources détenues à titre de dotations pour un montant de 4 036 309 \$ (6 836 410 \$ en 2010), composés d'intérêts et dividendes pour 1 478 298 \$ (1 256 301 \$ en 2010), de pertes nettes à l'aliénation de placements de 143 853 \$ (336 230 \$ en 2010) et d'une variation positive de la plus-value non réalisée des placements de 2 862 337 \$ (6 074 237 \$ en 2010), déduction faite des honoraires de gestion et des frais de garde de 160 473 \$ (157 898 \$ en 2010).

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

### 4. Reclassement et virements interfonds

#### *Reclassement*

La Fondation a reçu, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, des informations supplémentaires concernant des dons comptabilisés dans les exercices précédents. Conséquemment, des dons au montant de 1 353 613 \$ ont été reclassés du Fonds de dotation au Fonds d'exploitation. Également, un montant de 252 064 \$ a été reclassé du Fonds spécial au Fonds d'exploitation.

#### *Virements interfonds*

Les virements interfonds sont effectués pour se conformer aux instructions reçues des donateurs et aux résolutions du conseil d'administration.

### 5. Encaisse affectée

L'utilisation de l'encaisse affectée est sujette à l'approbation d'Opération Enfant Soleil.

En vertu d'une entente de gestion de fonds effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, ces sommes peuvent être versées à l'Hôpital de Montréal pour enfants uniquement lorsque Opération Enfant Soleil confirme que les conditions d'acceptation des projets qui sont liées à ces versements sont remplies. Les intérêts générés par l'encaisse affectée (et les placements, le cas échéant) sont la propriété d'Opération Enfant Soleil. Conséquemment, ces intérêts au montant de 51 869 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 (16 173 \$ en 2010) ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

### 6. Promesses de dons

En plus des montants déjà encaissés depuis la création du fonds « Les meilleurs soins pour les enfants », la Fondation détient des promesses de dons dédiées au projet de construction du nouvel Hôpital de Montréal pour enfants. Les promesses qui sont approuvées par des ententes écrites représentent un total de 13 440 684 \$. Les encaissements prévus au cours des prochains exercices se répartissent comme suit :

	Exercice se terminant le 31 mars					Total
	2012	2013	2014	2015	2016 et suivants	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds spécial	2 511 988	2 241 207	1 610 293	3 351 824	3 725 372	13 440 684

Les promesses de dons verbales qui ont été faites à la Fondation ne sont pas incluses dans cette note.

Les promesses de dons seront comptabilisées lorsqu'elles seront encaissées.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

### 7. Placements

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Encaisse	113 136	176 002
Marché monétaire et bons du Trésor	2 245 544	3 294 154
Obligations canadiennes, valeur nominale de 10 659 000 \$ (11 429 000 \$ en 2010), taux d'intérêt variant de 1,2 % à 11,0 % (0,44 % à 11,00 % en 2010), échéant de 2011 à 2026 (2010 à 2026 en 2010)	11 404 412	12 227 690
Fonds communs d'obligations canadiennes	7 329 142	8 336 513
Actions canadiennes	8 399 673	6 963 359
Fonds communs d'actions canadiennes	5 138 607	4 138 707
Actions américaines	4 175 637	3 397 681
Actions internationales	7 171 577	5 360 958
Fonds communs d'actions américaines et internationales	5 370 519	4 960 749
	<u>51 348 247</u>	<u>48 855 813</u>

### 8. Immobilisations

	<u>2011</u>		<u>2010</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	27 959	17 213	10 746	8 308
Matériel informatique	212 281	212 281	-	4 049
Autre équipement	97 987	27 762	70 225	80 024
	<u>338 227</u>	<u>257 256</u>	<u>80 971</u>	<u>92 381</u>

Les acquisitions d'immobilisations pour l'exercice totalisent 13 514 \$ (2 574 \$ en 2010).

### 9. Fonds spécial - affectations d'origine externe

Le Fonds spécial est composé des affectations d'origine externe suivantes :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$ (reclassé)
Fonds Campagne de financement	5 192 260	6 788 003
Fonds Corporation Hôpital de Montréal pour enfants	1 741 970	1 705 711
Fonds « Les meilleurs soins pour les enfants »	19 975 566	15 757 332
Autres affectations	13 175 334	10 940 118
	<u>40 085 130</u>	<u>35 191 164</u>

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

### 10. Engagements et garanties

La Fondation loue plusieurs locaux pour le bénéfice de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Ces baux échoient jusqu'en 2019 et comprennent les loyers annuels suivants :

	\$
2012	947 637
2013	444 720
2014	399 000
2015	422 625
2016	430 500
2017 et suivants	968 625
	<u>3 613 107</u>

De plus, en vertu de contrats de location-exploitation, échéant jusqu'en 2016, la Fondation s'est engagée à verser, pour l'utilisation de locaux pour ses activités, les loyers annuels suivants :

	\$
2012	355 638
2013	362 306
2014	376 124
2015	361 321
2016	138 840
	<u>1 594 229</u>

La Fondation garantit une tranche de la facilité de crédit de la Fondation du Centre universitaire de santé McGill pour un montant maximal de 200 000 \$ (315 000 \$ en 2010). Au 31 mars 2011, un montant de 195 239 \$ (315 000 \$ en 2010) était utilisé pour cette portion de la facilité de crédit.

### 11. Instruments financiers

En vertu de ses actifs et de ses passifs financiers, la Fondation est soumise aux risques financiers suivants :

#### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change. La Fondation est exposée aux risques de marché en raison de ses activités de placement. Le niveau de risque auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

### 11. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de marché (suite)*

##### *Risque de crédit*

Le risque de crédit découle du fait que la Fondation détient des placements en obligations. De ce fait, il y a un risque qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers la Fondation, ce qui aurait une incidence sur l'actif de la Fondation.

##### *Risque de taux d'intérêt*

Les obligations et les participations dans des fonds communs d'obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

##### *Risque de change*

La Fondation détient des placements étrangers. Elle est donc exposée aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements.

Le bilan comprend un montant de 6 094 895 \$ (9 626 084 \$ en 2010) de placements libellés en dollars américains, 3 351 756 \$ (2 437 284 \$ en 2010) libellés en euros et 2 860 551 \$ (2 035 534 \$ en 2010) libellés en autres devises.

##### *Risque de prix des actions*

Le risque de prix des actions constitue le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix des actions. La Fondation utilise la diversification des actifs pour gérer ce risque.

#### *Juste valeur*

Les justes valeurs des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et des contributions à payer - Hôpital de Montréal pour enfants correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

# LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS

## Notes complémentaires

31 mars 2011

---

### 11. Instruments financiers (suite)

#### *Politique de placement*

La gestion des placements doit être effectuée de manière à respecter le principe de la permanence et de la continuité. La prudence doit toujours prédominer lors de la prise de décision par le comité d'investissements, le conseiller, le gardien de valeurs, ainsi que lors de la mise en application des stratégies.

L'objectif visé est d'optimiser le rendement des placements en tenant compte du risque que la Fondation est prête à assumer et des contraintes spécifiques prévues par la politique de placement. Le risque est une incertitude liée à plusieurs facteurs (perte de valeur des placements spécifiques, diminution de la juste valeur causée par la variabilité des marchés financiers, etc.) dont les actions combinées pourraient avoir des répercussions sur la capacité financière de la Fondation à faire face à ses engagements.

L'optimisation du rendement se réalise par une combinaison juste d'actifs financiers, par des niveaux d'appariement minimum sécuritaire et par une marge de manœuvre suffisante pour permettre l'utilisation de véhicules de placement dont le potentiel de rendement est plus élevé selon les périodes.

### 12. Opérations entre parties liées

Les transactions effectuées avec l'Hôpital de Montréal pour enfants, qui est un organisme lié, de même que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés, sont présentées distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

### 13. État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.